

cantal 3003
uvergne

Durée : 3h00

Longueur : 52,4 km

▼ 678 m ▲ 1260 m

Dénivelé : + 1650 m

VAE : Assez difficile

⚡ +/- 615 Watts

Pédalage soutenu

Étape 7 Trizac - Col de Legal



Quatre cols à gravir et quatre vallées à traverser ! C'est certainement l'étape la plus escarpée avec ses 1 650 mètres de dénivelé positif. Il faudra donc ménager la batterie et envisager de la recharger pendant la visite de **Salers, classé plus beau village de France**.

Depuis **Trizac** l'itinéraire rejoint le **col d'Aulac** (1 228 m) par la piste du **Suc de Gramont** puis redescend dans la **vallée du Mars** pour gagner le **Falgoux**. Une longue montée amène ensuite au **col de Néronne** (1 241 m) et permet de basculer sur la route des crêtes qui surplombe la superbe **vallée glaciaire de la Maronne**. Sur un profil très descendant la route amène à **Salers** qu'il faudra prendre le temps de visiter.

Après quoi l'itinéraire rejoint la **vallée de l'Aspre et Fontanges** où les curieux pourront visiter l'église monolithe. L'itinéraire reprend de l'altitude au **col de Saint-Georges** (934 m) puis bascule dans la **vallée de la Bertrande**. Après le pont qui enjambe la rivière, la dernière pente amène au **col de Legal** à 1231 mètres d'altitude.

D Depuis la station-service le Garage emprunter la D 678 en direction de Moussages/Mauriac. Longer le cimetière à main droite et continuer tout droit en direction de Mauriac jusqu'au carrefour entre la D678 et la D30.

1 Tourner à gauche direction Le Falgoux, Puy Mary, Col d'Aulac. Après 10 mètres, tourner à droite pour emprunter une piste caillouteuse qui descend jusqu'au ruisseau du Marilhou. Traverser le pont et continuer à droite sur cette large piste qui monte assez raide.

2 Arrivé à la route, laisser le Fayet à droite et monter jusqu'à Font Rouge. Dépasser les habitations et au croisement qui suit, prendre la route à droite en direction de Chamblat, Maisonneuve et La Condamine. Arrivé à Chamblat, laisser la direction de Maisonneuve et continuer tout droit.

3 Au carrefour, tourner à gauche direction Lestrade, Laborie, Suc de Grosmont. Laisser La Condamine à droite et poursuivre jusqu'au croisement avec la piste des estives juste avant Lestrade.

4 Tourner à gauche sur la piste qui monte d'abord assez raide sur 300 mètres, puis s'éleve dans les estives. Au sommet du deuxième lacet (1 260 m) vue à gauche sur le Sancy et le lac de Veirières, à droite vue sur la vallée glaciaire du Falgoux et les Monts du Cantal. Redescendre jusqu'au prochain croisement situé avant l'auberge du Col d'Aulac.

5 À l'intersection prendre la D30 à droite. Dépasser l'auberge et atteindre le col d'Aulac (1 228 mètres). Par une descente dans les bois basculer dans la vallée du Mars. Au carrefour prendre à gauche en direction du Falgoux. Traverser le village.

Possibilité à l'intersection et en aller-retour de prendre à gauche pour faire une halte dans l'espace naturel sensible du Bois du Marilhou. Parcourir environ 1 km à vélo et retrouver à gauche un grand parking dans le bois. Stationner les vélos et suivre le fléchage pour accéder en aller-retour aux cases de Cottheuges ou à la cascade du bois du Marilhou.

6 À la sortie du village, prendre à droite la D37 qui décrit une épingle. Après une longue montée en partie dans les bois, atteindre le col de Néronne.

7 Prendre la direction de Salers. La majestueuse route des crêtes surplombe la vallée glaciaire de la Maronne et rejoint Salers classé plus beau village de France. Prendre le temps de visiter le village et l'esplanade de Barrouze. Prévoir de recharger les batteries avant la montée finale de cette étape au col de Legal. La borne de recharge électrique vélo se situe sur le parking du Sagrahier.

Au col d'Aulac, possibilité en aller-retour de faire une halte au buron de Labro situé en contrebas du col. Prendre la D37 direction de Saint-Paul de Salers. Après environ 350 mètres, stationner les vélos dans l'épingle et se diriger à pied jusqu'au buron. Très belles vues sur le cirque d'Impramau et la brèche d'Enfloquet.

8 Au parking du Sagrahier prendre la D35 en direction de Fontanges, col de Legal. Descendre la route qui décrit plusieurs épingles. Poursuivre sur la D35, traverser le pont de Clédart et rejoindre Fontanges. (Ne pas manquer l'église troglodyte à l'entrée du village). Remonter la vallée de l'Aspre et gagner le col de Saint-Georges.

9 Prendre à droite en direction du col de Legal, puis à gauche en direction d'Aurillac. Poursuivre sur la D35 et gagner le col de Legal qui affiche 1 231 mètres.

Le cyclotourisme comme on veut ! mais...

Renseignez-vous sur la météo ainsi que sur l'itinéraire, ne surestimez pas vos capacités et restez maître de votre vitesse, sur la route et les chemins, le Code de la Route s'impose à tous, contrôlez l'état de votre vélo et prévoyez ravitaillement et accessoires de réparation, si vous partez seul, laissez votre itinéraire à votre entourage, le port du casque est fortement recommandé, obligatoire jusqu'à 12 ans, respectez les propriétés privées et les zones de cultures.

La météo dans le Cantal : www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence: S.A.M.U 15, police 17, pompiers 18, numéro d'urgence européen 112

Les informations présentées dans ce document sont fournies à titre indicatif. Fiche mise à jour pour 2023.

Pour signaler un problème sur l'itinéraire :
<https://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Plus d'infos touristiques sur :

<http://www.destinationhautcantal.fr/> - <https://www.salers-tourisme.fr/>

Carte interactive : [cliquer ici](#)

